

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1/3

1 – IDENTIFICATION

- | | |
|-------------------------------|--|
| 1.1 Désignations commerciales | DEMON 40 WP |
| 1.2 Fournisseur | S.A. L.A.R.C. – Z.I. de Quillihuc – 29500 ERGUE – GABERIC
Tél : 02.98.59.57.57. – Fax : 02.98.59.55.47. |
| 1.3 Types d'utilisation | Insecticide résiduel à spectre large, en hygiène publique. |
| 1.4 Autres données | Poudre mouillable en sachet hydrosoluble. |

2 – NATURE CHIMIQUE DU PRODUIT

- | | |
|---|---|
| 2.1 Composants ou impuretés apportant un danger | 40 % p/p de cyperméthrine (pyréthrianoïde de synthèse) : 0-cyano-3-phénoxybenzyl-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropane carboxylate |
| 2.2 Autres données | |

3 – IDENTIFICATION DES DANGERS

4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

- | | |
|---------------------------|--|
| 4.1 Consignes générales | |
| 4.2 Inhalation | |
| 4.3 Ingestion | En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, conduire immédiatement le patient à l'hôpital et montrer l'étiquette au médecin. |
| 4.4 Contact avec les yeux | Laver abondamment à l'eau claire et consulter un spécialiste si une irritation persiste. |
| 4.5 Contact avec la peau | Laver abondamment à l'eau savonneuse. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|-------------------------------------|---------------------|
| 5.1 Moyen d'extinction | CO2, poudre, halon. |
| 5.2 Moyens d'extinction à proscrire | Jets d'eau. |

5.3 Risques particuliers

5.4 Mesures particulières de protection

Port d'un appareil de protection respiratoire autonome. Prévenir les autorités locales.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Les emballages souillés seront détruits dans des Centres agréés.

6.3 Méthodes de nettoyage

Absorption sur vermiculite ou matière inerte absorbante.
Si quantités importantes, récupération par pompage dans des fûts étiquetés.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

Port d'un masque et de gants. Les vêtements ou matériel utilisés doivent être soigneusement lavés ou jetés dans des récipients clos.

7.2 Stockage

Stocker dans un local ventilé, à l'abri du gel et de la chaleur. Attention aux formations de gaz toxiques.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Précautions

8.2. Mesures de protection individuelle

9. PROPRIETES PHYSIQUES

9.1 Aspect

Poudre de couleur blanc cassé.

9.2 Températures caractéristiques

Décomposition de la cyperméthrine : 155°C.
Ininflammable.

9.3 Solubilité

Dans l'eau à 20°C : 1 mg/l.

9.4 pH

9.5 Pression de vapeur

Cyperméthrine à 20°C : 0,75 x 10⁻⁹ mmHg.

9.6 Masse volumique

0,850 g/cc à 15°C (à 0,05 près).

9.7 Autres données

Dangers particuliers d'incendie ou d'explosion :
produit de décomposition par pyrolyse : décomposition et formation de gaz toxiques.

10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Conditions à éviter

10.2 Matières à éviter

10.3 Produits de décomposition dangereux.

10.4 Autres données

11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

DL 50 orale aiguë rat : 1817 mg/Kg . DL 50 dermale aiguë rat :
> 2000 mg/Kg.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas contaminer les points d'eau avec le produit ou son emballage, dont le réemploi est interdit. Bien vider, puis brûler. La cyperméthrine est toxique pour les poissons. Rapide dégradation dans le sol. S'hydrolyse dans l'eau.

13 ELIMINATION

Rincer les bidons vides à l'eau. Réutiliser l'eau de rinçage.
Jeter les emballages rincés à la poubelle.

14 TRANSPORT

Non classé aussi bien par terre que par mer.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**16 AUTRES INFORMATIONS**

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date du 04/07/00. Ils sont donnés de bonne foi. Une liste de rappel des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.